



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

monuments historiques

Question orale n° 105

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez alerte Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'état de décrépitude dans lequel se trouvent entre autres plusieurs secteurs visibles par le public de la cité de Carcassonne, occasionné principalement par le manque de moyens financiers alloués chaque année pour sa conservation et sa restauration. La cité de Carcassonne est le 6e pourvoyeur du CNM en matière de recettes tirées des visites, qui se sont élevées, rien que pour l'année 2011, à 2,73 millions d'euros. Au-delà d'être « une manne » financière destinée à cet établissement public, elle l'est également pour tout un bassin économique local qui dépend exclusivement du monument et de l'affluence qu'il génère. Aujourd'hui, la cité de Carcassonne voit sa basilique se détériorer dangereusement, ses lices et ses barbicanes envahies par la végétation, ses tours jonchées de débris, son musée lapidaire laissé sans surveillance. Ce « spectacle » offert aux yeux du public a participé sans nul doute à la baisse d'affluence enregistrée par le Centre des monuments nationaux pour l'année 2012. Au-delà des élus et des acteurs locaux, ce sont aujourd'hui les citoyens eux-mêmes qui, en lançant une pétition, recueillant en une semaine plus de 1 800 signatures, expriment leur agacement, mais également l'attachement qu'ils portent au monument. En conséquence, il lui demande quels moyens vont être prochainement alloués au monument classé au patrimoine mondial de l'UNESCO afin de favoriser régulièrement sa réhabilitation et d'améliorer durablement son état.

Texte de la réponse

RESTAURATION DE LA CITÉ DE CARCASSONNE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Perez, pour exposer sa question, n°105, relative à la restauration de la cité de Carcassonne.

M. Jean-Claude Perez. Madame la ministre de la culture et de la communication, la cité de Carcassonne est le sixième pourvoyeur du centre des monuments nationaux, le CMN, en matière de recettes tirées des visites, qui se sont élevées pour l'année 2011 à près de 3 millions d'euros. En sus d'être une " manne " financière pour cet établissement public, elle l'est également pour tout un bassin économique local qui dépend exclusivement du monument et de l'affluence qu'il génère.

Cependant, la cité reste avant tout pour moi et pour les Carcassonnais un monument unique au monde que nous portons chèrement dans nos cœurs.

Aujourd'hui, notre joyau, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, voit sa basilique se détériorer dangereusement, son musée lapidaire laissé sans surveillance. Son château comtal ainsi que certaines de ses tours attendent depuis trop longtemps d'être restaurées. Nul besoin de continuer le détail de la liste des travaux en attente qui, j'en suis sûr, vous a été transmise par le service du CMN en charge du dossier.

Ce " spectacle " offert aux yeux du public depuis de trop nombreuses années a participé sans nul doute à la baisse d'affluence enregistrée par le Centre des monuments nationaux pour l'année 2012. Nous en sommes tous conscients. Il temps de réagir et d'enrayer cette situation qui, à terme, pourrait ternir gravement l'image du site.

Un comité de pilotage réunissant les représentants de l'État, de la région, du département, de la ville et de son

agglomération s'est donc retrouvé à trois reprises en 2012, afin de définir les priorités à venir, à plus ou moins long terme.

Cette démarche constructive et unanime était primordiale. Malgré tout, il est impératif de prévoir, en collaboration avec l'État et ses services, ainsi que les partenaires locaux, un programme de restauration et de préservation. Pour cela, l'État et le CMN doivent amplifier financièrement et techniquement les moyens alloués pour qu'une feuille de route précise puisse être entérinée, le but étant de maîtriser et d'anticiper à long terme les travaux de restauration qu'exige l'usure naturelle de la cité de Carcassonne.

Le CMN affirme que la cité de Carcassonne fait partie aujourd'hui des quinze monuments prioritaires sur les 98 qu'il gère. Cette décision est appréciée ; mais elle n'a pas empêché, dernièrement, 2 000 personnes d'exprimer au travers d'une pétition leur désespoir et leur agacement face à la situation.

Nous ne pouvons plus subir aujourd'hui les états d'âme de cette vieille mais ô combien belle dame qu'est notre cité de Carcassonne. Nous avons besoin d'actes précis : quels moyens comptez-vous allouer à notre monument classé au patrimoine mondial de l'Unesco afin de favoriser régulièrement son embellissement et d'améliorer son état chaque fois que nécessaire ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Mme Aurélie Filippetti, *ministre de la culture et de la communication*. Vous l'avez dit, monsieur le député Jean-Claude Pérez, la cité de Carcassonne est un monument historique exceptionnel qui figure parmi les plus visités en France. Il suscite à ce titre l'intérêt des élus et des visiteurs. Rassurez-vous, la cité fait partie des priorités de l'État même en cette période budgétaire difficile.

Le nouveau président du Centre des monuments nationaux, Philippe Bélaval, vous a d'ailleurs rendu visite dès le 14 décembre dernier et vous a exprimé l'importance que, conformément à mes instructions, le centre entend donner au développement du rayonnement du monument confié à cet établissement public.

Dans le cadre d'un projet pluriannuel 2012-2014, il est ainsi prévu que 1,6 million d'euros soit consacré à la restauration des remparts et des lices ainsi qu'à la mise en sécurité de la partie occidentale. Près de 300 000 euros seront encore consacrés en 2013 à la restauration de la façade Est du château, des tours de l'Evêque et de la Marquière. D'importants travaux de réhabilitation sont également prévus sur La Barbacane, la Maison Danjard et la Maison du Plô pour 2,8 millions d'euros.

Dès l'été 2013, beaucoup de manifestations culturelles animeront le château comtal et, en 2014, année de la célébration du 200^e anniversaire de la naissance de Viollet-le-Duc, une exposition consacrée au génial restaurateur de la Cité ne manquera pas d'y attirer du monde entier un public nombreux. Dans le même temps, le Centre des monuments nationaux sera partenaire des actions célébrant le huitième centenaire de la naissance du roi saint Louis, fondateur de la bastide de Carcassonne.

Quant à la basilique Saint-Nazaire, gérée par la DRAC, elle aussi a bénéficié d'une importante campagne de restauration de 3 millions d'euros. C'est au niveau régional la première priorité avec la cathédrale de Nîmes pour 2013. Cette restauration fait suite, comme vous le savez, aux travaux sur la cathédrale Saint-Michel de Carcassonne qui a reçu, depuis 2009, près de quatre millions d'euros pour sa restauration financée à 100 % par l'État.

Par ailleurs, l'État vous accompagne dans l'"Opération Grand Site". Je sais que vous avez déjà eu à ce sujet plusieurs comités de pilotage avec le préfet de l'Aude, le dernier en date du 20 décembre 2012. D'ores et déjà, vous vous êtes constitués en syndicat mixte de travaux, vous avez recruté un chargé de mission dédié et retenu un bureau d'études. Pour ma part, je suivrai avec beaucoup d'intérêt et d'attention les préconisations qui seront faites et, le moment venu, monsieur le député, c'est avec grand plaisir que je me rendrai à Carcassonne pour la présentation du projet.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Perez.

M. Jean-Claude Perez. Je remercie Mme la ministre pour sa réponse.

Je la recevrai avec grand plaisir dans notre cité et, puisqu'elle est ministre de la culture, je lui rappelle la très belle chanson de Georges Brassens qui dit qu'il ne faut pas mourir sans avoir vu Carcassonne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 105

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 650

Réponse publiée au JO le : [30 janvier 2013](#), page 447

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [22 janvier 2013](#)